

Après leur évasion de la prison centrale de Libreville, le 8 novembre 2015

Joseph Mboumba et Muago Uchetchuku rattrapés à Beau-Séjour

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

JOSEPH Mboumba alias Bouba, 31 ans, Gabonais et Muago Uchetchuku alias Uche, Nigérien de 34 ans, ont été arrêtés par les agents de la Brigade anti-criminalité (Bac), dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, au quartier Beau-Séjour, dans le 5e arrondissement de Libreville. Ils sont présentés comme étant deux des cerveaux présumés de la grande évasion spectaculaire, qui a eu lieu le 8 novembre 2015, à la prison centrale de Libreville. Les deux individus, ainsi que sieur Lembou Mbaye Abdoulaye - leur logeur de nationalité gabonaise, poursuivi pour recel, association de malfaiteurs et trafic de stupéfiant-, ont,

sur instructions du procureur de la République, été mis à la disposition de la Police d'investigations judiciaires (Pij) pour compétence. Cette unité se chargera de les déférer devant le parquet dans les tout prochains jours. Lors d'un interrogatoire préalablement mené dans les locaux de la Bac, l'on a appris qu'avant de se faire la belle, Joseph Mboumba séjournait à la maison d'arrêt de Libreville pour complicité de meurtre. Condamné à cinq années de réclusion criminelle, il lui restait seulement un an et demi à passer à "Sans-Famille". Quant à son acolyte, il avait été privé de liberté pour vente d'armes à feu, trafic de drogues dures et association de malfaiteurs. Mais comment ont-ils réussi à s'échapper de



Photo : SCOM

Joseph Mboumba (g) et Muago Uchetchuku tenant leurs armes. Photo de droite : Lembou Mbaye Abdoulaye, le jeune homme ayant hébergé les deux évadés.

Gros-Bouquet ? Le Gabonais raconte qu'ils auraient bénéficié de la complicité d'un certain Joël, un ancien pensionnaire de la prison centrale. Ce dernier leur aurait même fourni un pistolet automatique (PA), trouvé sur eux au moment de leur arrestation.

Une fois en liberté, les deux hommes choisissent de s'installer à Beau-Séjour, dans la chambre américaine appartenant à Lembou Mbaye Abdoulaye, qu'ils connaissent bien, pour avoir déjà séjourné avec ce dernier à la maison d'arrêt.



Photo : DR

« Depuis notre évasion, nous vivions comme de véritables ermites. C'est la première fois que nous nous sommes aventurés à l'extérieur du local que nous occupions », confie le Gabonais. En effet, après avoir reçu leur signalement, les éléments de la

Brigade anti-criminalité vont engager une véritable course-poursuite avec les deux bandits. « Dans l'échange de coups de feu (...) avec eux, nous avons dû crever les roues du Toyota Carina E des malfrats pour les neutraliser », renseigne un fin limier. Autrement dit, activement recherchés par toutes les unités de police judiciaire du pays, Joseph Mboumba et Muago Uchetchuku sont finalement mis hors d'état de nuire non loin de l'hôpital égypto-gabonais, par les agents de la Bac. C'était aux environs de 1 heure du matin, alors que les filous étaient sur le point de perpétrer une casse. En sus du pistolet automatique, les fugitifs détenaient aussi une machette et un couteau.

Coups et blessures volontaires...

Une scène de ménage, 29 points de suture, deux versions contradictoires

COE
Libreville/Gabon

CAPUEL Mourongou, Gabonais de 27 ans, exerçant comme mécanicien, a été interpellé le mercredi 30 décembre dernier à son lieu de travail, au PK 9, par la Police d'investigations judiciaires (Pij). Il lui est reproché d'avoir asséné un coup sur le bras gauche de sa concubine, Marie-Claire Mitarou, commerçante gabonaise de 32 ans, et mère de trois enfants, avec qui il compte une année de vie commune. Elle s'en est sortie avec 29 points de suture et 20 jours d'incapacité temporelle. Deux versions diamétralement opposées s'affrontent dans cette affaire. Capuel Mourongou, le premier, raconte que le lundi 23 décembre dernier, il est environ 8 heures lorsqu'il se rend à son travail, sis au PK 9. Une fois sur les lieux, il sent ses forces l'abandonner et décide donc de rentrer

chez lui. Quand il arrive à son domicile, il constate que sa concubine est absente. Il passe donc toute la journée avec les enfants, et ce n'est que vers 23 heures, alors que ces derniers dorment déjà, que Marie-Claire Mitarou, en état d'ébriété, regagne le domicile. En entrant dans la maison, celle-ci se plaint de ce que monsieur n'ait pas allumé le Mosquito pour protéger les enfants des moustiques. Signe, selon elle, de maltraitance envers ces derniers. L'homme tente de placer un mot pour se justifier, mais la dame ne veut rien savoir. Marie-Claire va jusqu'à établir une comparaison entre Capuel et ses amours passés, qu'elle trouve bien meilleurs que lui. Vexé et blessé dans son amour-propre, ce dernier lui administre une gifle. La dame tente de riposter en se saisissant de deux verres. Elle les casse pour s'en servir comme armes contre son concubin. Heureusement, celui-ci réussit à la désar-



Photo : COE

Le bras de Marie-Claire Mitarou après les soins. Photo de droite : Capuel Mourongou, l'agresseur présumé de sa petite amie.

mer. Partiellement. Elle essaie ensuite, au moyen d'un tesson qu'elle tient dans sa main gauche, de parvenir à ses fins. Mais elle se coupe au bras au moment où le sien croise celui de Capuel Mourongou, qui tente de se défendre. M. Mourongou ajoute que c'est lui-même qui l'a conduite par la suite à l'hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba. Il est environ minuit. Deuxième version, celle de

Marie-Claire Mitarou. Elle déclare que son concubin avait pris l'habitude de la battre. Et, ce jour-là, elle lui aurait demandé un peu d'argent pour renforcer son commerce. N'ayant obtenu aucune réponse, elle décide de se rendre chez sa sœur, au PK 5, pour solliciter de l'aide auprès d'elle. Mais comme celle-ci n'est pas à son domicile, elle se résout à attendre sa venue. A 23 heures, ne la voyant



Photo : COE

toujours pas arriver, Marie-Claire décide de s'en aller. Mais à peine a-t-elle mis le pied à l'intérieur de sa maison, que son concubin, ruminant de colère, lui assène un coup de tête et un coup de poing. Il ira même soulever le meuble en rotin bondé de verres pour le lui balancer. Se sentant en danger, Mitarou dit qu'elle se serait saisi de quelques-uns des ces verres, les a cassés un à un avant de les jeter de

l'autre côté du lit, pour éviter qu'ils ne la blessent. Entre-temps, les enfants sont sortis de leur sommeil par le bruit occasionné par les deux "belligérants". C'est d'ailleurs l'un d'eux qui fait savoir à sa mère que son bras gauche est recouvert de sang. Lorsqu'elle vérifie, elle constate que son bras est déchiré, mais ne se souvient pas comment cela est arrivé. Elle se met donc à pousser des cris à la vue du sang. Des voisins interviennent et la trouvent tenant son bras avec l'autre main. Il la conduisent aussitôt à l'hôpital, en compagnie de son concubin. Capuel Mourongou a été présenté le vendredi 8 janvier devant le parquet de la République, qui l'a placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville. Il attendra donc, derrière les barreaux, que le tribunal fasse la part des choses en situant les responsabilités de l'un et de l'autre.

... et aussi

Paul Restyu Ondongmo entaille la lèvre inférieure de son frère

Bona MASANU
Libreville/Gabon

DEUX frères, Paul Restyu Ondongmo (26 ans) et Yannick Djoumessi (32 ans), de nationalité camerounaise, vivaient depuis belle lurette en conflit. Celui-ci a débouché sur un affrontement sans merci, le 5 janvier dernier. Une rixe au cours de laquelle le dernier cité s'en est tiré avec la lèvre inférieure entaillée et une plaie profonde sur une partie du menton. Comment en est-on arrivé là

? Selon l'enquêteur en charge du dossier, la victime occupait une chambre dans la concession du père des deux "frères ennemis" à Plein-Ciel, alors que le mis en cause résidait ailleurs. Un jour, en effet, un des locataires libère la chambre qu'il occupe dans cette habitation, et Yannick Djoumessi y élit domicile. Ce qui n'est pas du goût de son cadet, alerté par les voisins, qui savent depuis quelque temps que le torchon brûle entre les deux frères au sujet des loyers de cette maison. Aussitôt, Paul Restyu Ondongmo débarque sur les

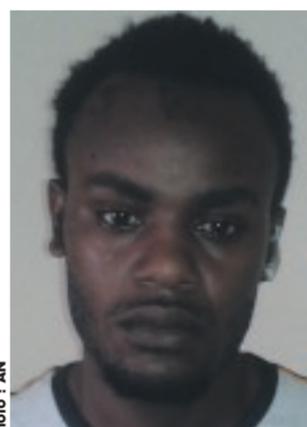


Photo : AN



Photo : AN

Paul Restyu Ondongmo, l'agresseur... Photo de droite : ... de Yannick Djoumessi, son propre frère pour des histoires de loyers.

lieux et sans plus attendre, se met à casser la porte de la chambre de Yannick. Naturellement, une bagarre éclate entre les deux. Voilà que le plus jeune s'empare d'un couteau pour opposer une résistance à son antagoniste qui, vraisemblablement, a pris le dessus sur lui. Il lui entaille la lèvre inférieure en le blessant également au menton. Surpris par la tournure de l'affrontement, Ondongmo quitte les lieux. Sans doute dans l'intention de bénéficier des circonstances atténuantes, il va se placer des pansements fictifs à l'avant-

bras et à l'oreille gauche pour faire croire que son frère l'aurait également blessé... A la suite de la plainte déposée par la victime au commissariat de Nkembo, l'agresseur a été interpellé pour coups et blessures volontaires. A en croire l'enquêteur, la réplique a été jugée disproportionnée, ce qui a occasionné sa présentation devant l'autorité judiciaire, avant d'être placé en détention préventive à la prison centrale, en attendant de connaître son sort un peu plus tard.